



République Française

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseil municipal du vendredi 14 septembre 2018

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 15

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Philippe SUPERSAC, Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC) - Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents : Néant

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

La séance est ouverte à 18h34.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 31 août 2018

- Mas Farran : Urbanisme/ Travaux de renforcement du poste électrique

M. le Maire insiste une nouvelle fois sur le fait qu'une procédure est bien en cours et que les travaux de renforcement du poste électrique réalisés par « Hérault Energies » doivent rester indépendant de cette procédure.

M. le maire rappelle que le poste électrique a fait l'objet d'une « fiche anomalie » et qu'il alimente plusieurs habitations. Concernant la procédure en cours, aucun détail supplémentaire ne sera donné en conseil municipal.

- Représentant de la commune au C.A de l'association Familles Rurales

Thierry FABRE s'est interrogé sur la validité de la nomination de Christine PORCHEZ en tant que conseillère municipale et non adjoint au Maire.

Après vérification des statuts de 2013 de cette association en vigueur actuellement, il a été confirmé qu'un conseiller municipal peut être nommé, la candidature de Christine PORCHEZ est maintenue.

- Prix concessions et columbariums

Les conseillers municipaux de l'opposition trouvent l'augmentation trop élevée. M. le Maire insiste une nouvelle fois sur le fait que les prix des concessions n'ont pas été réévalués depuis plus de 20 ans. Les prix proposés, s'agissant des concessions ou des columbariums, ont fait l'objet d'une étude statistique sur 10 communes aux alentours et ils restent dans la moyenne.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

II. Vie municipale

1- Désignation des représentants de la commune au sein de la commission Locale d'Évaluation des transferts de charges (CLET) auprès de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Il est proposé à l'assemblée de désigner Guilhem DURAND comme titulaire et Régis MAHE comme suppléant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

III. Travaux – Demande de subventions

Petit rappel sur les demandes de Subventions

Différentes subventions existent et peuvent être demandées auprès des organismes suivants :

- Etat
- Conseil Départemental
- La Région
- CCVH, Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault
- Aide interministérielle passant par les sénateurs
- Aide du FAIC fonds d'aide à l'investissement communal

Ces subventions sont demandées une fois les dossiers travaux montés dans leur intégralité. Pour les dossiers importants les collectivités font appel à un Maître d'œuvre qui aura pour mission de définir le cahier des charges des travaux à réaliser et d'estimer l'enveloppe budgétaire.

Demander une subvention n'engage pas automatiquement la collectivité. La décision finale d'engager les travaux sera prise en fonction des montants de subventions obtenues et des priorités de la commune. Dans le meilleur des cas la collectivité pourra obtenir 80% de subventions et il restera donc 20% à la charge de la commune.

1- Programme de rénovation de l'éclairage public 2019 – Demande de subvention à Hérault Energies

Une demande de subvention est demandée à Hérault Energies pour les rénovations suivantes :

1. Centre du village (phase 6)

2. Salle polyvalente, problème d'éclairage dû à des câbles qui ont brûlés, d'où l'urgence.

Il s'agit de revoir l'ensemble de l'éclairage tout autour de la salle polyvalente, un câble sera posé en aérien en partie haute de la façade. Nous profiterons de l'occasion pour rajouter des lanternes permettant un meilleur éclairage de l'avenue Razimbaud et du rond-point situé à proximité.

Le montant estimatif des travaux est de 24.390.72 € TTC

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2- Réfection de la rue du Jeu de Ballon : Mise à jour de la demande de subventions

Suite à la passation d'un marché à groupement de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre pour travaux, il a été confié en 2016 l'étude de la réfection de la chaussée (voirie + réseau pluvial) de la rue du Jeu de Ballon au bureau d'étude CETUR.

Le bureau d'étude SERI a lui été mandaté par le Service des Eaux de la CCVH pour étudier en parallèle la réfection des réseaux d'assainissement sur la même voie. Il était donc opportun pour la commune d'intégrer la réfection de la chaussée à ce programme de travaux.

Il en ressort pour les travaux programmés par notre commune un estimatif de 204.000 € TTC.

Le précédent estimatif était de 168.000 € TTC. L'étude complémentaire réalisée par le Bureau d'étude SERI dans le cadre de sa mission avec la communauté des communes a mis en évidence la présence de HAP dans les goudrons dont le coût de traitement est très élevé. Ce qui explique le surcoût des travaux.

Des subventions sont possibles pour financer ces travaux.

Une délibération, devenue obsolète, avait été prise le 5 octobre 2016 pour effectuer des demandes de financements mais n'avait pas été concrétisée.

Il nous est donc nécessaire de mettre à jour cette délibération sur demande des financeurs potentiels, en sollicitant notamment les services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 (DETR) mais aussi les collectivités locales telles que le Département et la Région.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3- Réfection du Chemin des Plantades – Demande de subventions

Le chemin des Plantades est divisé en deux parties

partie 1 : De la route de Lagamas au chemin des fontenilles incluant la patte d'oie de l'impasse des Plantades

partie 2 : Du chemin des fontenilles à la route de Montpeyroux

Une étude a été lancée afin de vérifier l'état des réseaux de la partie 1, il serait inopportun de rénover cette partie sans cette vérification.

Lionel VERNET demande à ce que soit prévue une matérialisation des places de stationnement.

M. le Maire précise que ceci sera étudié par l'équipe municipale après la réfection de la chaussée.

Le montant estimatif des travaux est de 56.101.87 € TTC

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4- Reprise des accotements de la rue de la Coopérative (partie basse) – Demande de subventions

Les accotements de la partie basse de cette rue sont en très mauvais état. Ils sont devenus dangereux pour les automobilistes et les piétons.

Ces travaux consisteront à rehausser les bas-côtés de 20 cm et à reprendre le revêtement de sol sur une bande de 1m environ de part et d'autre de la chaussée. Cela permettra d'élargir la rue de 1m environ.

Le montant estimatif des travaux est de 17.089.02 € TTC

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

IV. Ressources Humaines

1- Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à la confirmation par l'administration d'origine (Ministère de l'Intérieur) de la date de nomination par voie de détachement du futur policier municipal en finalisation de recrutement et qui interviendra le 1er novembre prochain, il est nécessaire une nouvelle fois d'ajuster le tableau des effectifs de la commune.

En effet, les Gardiens de la Paix à l'origine détenteur d'un grade appartenant à la catégorie C de la fonction publique de l'Etat ont vu leur carrière revalorisée par le classement de leur cadre d'emploi en catégorie B au même titre que les gendarmes et les sous-officiers de l'armée.

L'équivalence de grade dans la police municipale devient pour le détachement d'un gardien de la paix expérimenté, tel que celui dont nous avons confirmé le recrutement entamé sous la mandature précédente, celui de « Chef de police municipale », cadre d'emploi de catégorie B en lieu et place de celui de Gardien-Brigadier, cadre d'emploi de catégorie B comme validé au précédent conseil.

Il en ressort que l'impact budgétaire sera quasi nul du fait que cet agent, comme le veut la règle, sera nommé à l'indice égal ou immédiatement supérieur, et que son régime indemnitaire sera équivalent à celui qui aurait été versé à un agent de police municipale de catégorie C.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

V. Questions diverses

Dans le public, Mme Jaillard demande si dans le cadre de la réfection de la rue du jeu de ballon le lotissement la grave sera pris en compte. M. Le Maire répond que ce lotissement est privé malgré le fait que l'éclairage est raccordé au domaine public. La collectivité ne peut pas prendre en charge la réfection de la chaussée de ce lotissement.

Dans le public, une personne demande des renseignements au sujet de la fibre. M. le Maire répond que les travaux vont être réalisés par le département courant 2019 et que chaque habitation du village pourra se raccorder au réseau d'ici la fin 2019. La fibre optique passera par le réseau aérien ou en souterrain en fonction des cas.

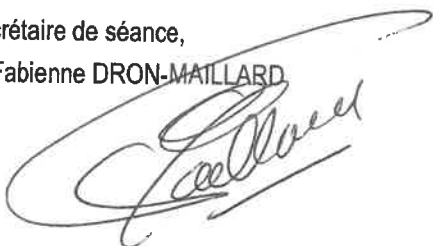
Dans le public, une personne demande si l'impasse du presbytère est concernée par la rénovation de l'éclairage public et s'il serait possible de déplacer certaines lampes. M. le Maire répond que pour l'instant seule la rue de l'horloge est concernée. Pour ce qui est de la gêne de certaines lampes placées au niveau des fenêtres dans le centre du village, les personnes concernées peuvent se manifester afin que soit étudié un possible déplacement de celles-ci.

Dans le public, une personne suggère que l'éclairage de la cour de la salle polyvalente soit sur un détecteur de mouvement couplé avec un interrupteur normal. M. le Maire trouve cette proposition intéressante et elle sera étudiée dans le cadre de la rénovation de l'éclairage autour de la salle polyvalente.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Mme Fabienne DRON-MAILLARD



Le Maire,

Pascal DELIEUZE



Les élus présents :

